



Règles de participation - LASA2020
Date limite d'envoi de propositions :
5 septembre 2019 à 17h00, EDT

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez en envoyant une proposition pour LASA2020 : « **América Ladina : vinculando mundos y saberes, tejiendo esperanzas** », qui aura lieu du 13 au 16 mai à Guadalajara, Mexique. Nous sommes heureux que vous souhaitiez participer activement au Congrès, et nous sommes impatients de lire votre proposition.

En soumettant votre proposition, veuillez suivre les 5 règles suivantes :

Règle 1 : Règles de participation

- Les participants à LASA2020 sont limités à un article par congrès, sans exception. Si un participant a déposé une proposition individuelle, il ne peut pas rejoindre une proposition de panel ou un symposium. De plus, si le participant est coauteur, cet article compte comme seul article.

Les participants ne peuvent avoir que quatre participations actives par congrès. Sans compter le rôle d'organisateur. Les quatre participations actives peuvent prendre la forme de :

1. Présentateur d'un panel **OU** symposium
 2. Animateur d'une table ronde (sans article)
 3. Animateur d'un atelier (sans article)
 4. Modérateur (dans un panel, atelier, table ronde ou symposium)
 5. Président (dans un panel, atelier, table ronde ou symposium)
 6. Bénéficiaire d'une bourse de voyage
- Les propositions de panels doivent comporter au minimum trois et au maximum cinq articles. Les propositions concernant les ateliers et les tables rondes doivent comporter au moins trois participants (sans article) et il n'y a pas de limite maximale. Les propositions de symposiums doivent comporter un minimum de sept et un maximum de 12 articles.
 - Les panels, les ateliers, les tables rondes et les symposiums doivent avoir au minimum un organisateur (maximum deux) et un président (maximum deux). Le modérateur n'est pas obligatoire mais fortement recommandé. Un seul modérateur est autorisé.
 - Les règles pour les sessions de Section sont les mêmes que pour les sessions normales.
 - Les demandes de bourses de voyage sont personnelles, aucune demande de financement ne peut être présentée pour une autre personne. Elles ne peuvent être approuvées que pour les personnes qui ont un article accepté au Congrès et qui n'ont pas reçu de bourse au cours des trois derniers Congrès LASA. Sont également visés les candidats dont la bourse n'a pas été utilisée parce qu'ils n'ont pas annulé leur participation à LASA ou parce qu'ils ont annulé à la dernière minute si bien qu'un autre participant n'a pas pu bénéficier de la bourse.



Règles de participation - LASA2020
Date limite d'envoi de propositions :
5 septembre 2019 à 17h00, EDT

Règle 2 : Conditions d'adhésion

Les règles suivantes concernent spécifiquement le type de soumission :

- **Propositions individuelles** : L'individu et coauteur(s) doivent être membres actuels de la LASA pour pouvoir soumettre une proposition et une demande de bourse de voyage. Chaque coauteur doit envoyer sa demande de financement de voyage séparément.
- **Propositions de panels** : Les personnes faisant partie du panel doivent être membres actuels de la LASA pour pouvoir être incluses dans la proposition. Toutes les personnes incluses dans le panel, en tant que membres de la LASA, peuvent faire une demande de financement de voyage individuel.
- **Propositions de symposiums** : Les personnes participant au symposium doivent être/devenir membres actuels de la LASA pour pouvoir être incluses dans la proposition. Les présentateurs d'articles du symposium, en tant que membres de la LASA, peuvent présenter leurs demandes individuelles de subvention de voyage.
- **Propositions d'ateliers ou de tables rondes** : Les personnes y participant doivent être membres actuels de la LASA pour pouvoir être incluses dans la proposition. Aucun participant à un atelier ou à une table ronde ne peut demander un financement de voyage (sauf s'ils/elles présentent aussi un article au Congrès, soit individuellement soit au sein d'un panel).
- **Propositions de sections** : Les personnes en faisant partie doivent être membres actuels de la LASA et membres de la section dans laquelle ils veulent participer pour 2020. Les personnes présentant une conférence dans une session de Section, en tant que membres de la LASA, peuvent présenter leurs demandes individuelles de subvention de voyage.

La date limite de renouvellement / obtention de l'adhésion à la LASA pour l'envoi de propositions est le **5 Septembre 2019, à 17h00 EDT**. Veuillez ne pas attendre jusqu'à la date butoir pour renouveler votre adhésion et soumettez votre proposition dès que possible.

Règle 3 : Préinscription

Une fois une proposition est approuvée, tous les participants sont priés de s'inscrire au congrès. N'oubliez pas que les frais d'inscription au congrès sont différents de ceux de paiement/renouvellement de l'adhésion. L'inscription doit être faite avant le **12 mars 2020 à 17h00 EDT**. Si la personne ne s'inscrit pas avant cette date, elle peut être retirée du programme. En outre, les sessions peuvent être annulées ou modifiées en raison de l'insuffisance d'articles.



Règles de participation - LASA2020
Date limite d'envoi de propositions :
5 septembre 2019 à 17h00, EDT

Règle 4 : Apport de l'article

En tant qu'auteur et présentateur d'un article, il y a deux obligations importantes :

- S'assurer que les membres de votre groupe, en particulier le modérateur, aient reçu votre article avec suffisamment de temps pour le lire soigneusement avant la présentation.
- Remettre un exemplaire à la LASA pour les procédures et les mémoires du congrès. Important : Le fait que votre article soit posté en ligne ne veut pas dire qu'il ait été publié.

Règle 5 : Les horaires des sessions

Les sessions sont programmées du mercredi 13 mai à partir de 9h00 jusqu'au samedi 16 mai à 21h00. Les participants devraient être disponibles pour faire leurs présentations pendant ces heures. Veuillez noter qu'aucune demande de réservation ou de changement de tranche horaire ne pourra être honorée.

Merci de l'intérêt que vous portez à LASA2020 !